



## INFORMATION :

### inscription dans les universités des élèves cubes ou 5/2

#### ☞ Université de Nîmes :

- inscription en cumulatif en L3 **UNIQUEMENT** en cas d'admissibilité ou de sous-admissibilité dans une grande école littéraire ou en cas d'admission dans une autre grande école
- à l'issue de la L3, obtention **AUTOMATIQUE** de 180 ECTS **UNIQUEMENT** en cas d'admission, d'admissibilité ou de sous-admissibilité à ULM ou à l'ECOLE DES CHARTES, et dans ce cas, inscription en M1 sans condition

L'inscription en cumulatif en L3 n'est possible que pour les étudiants ayant validé leurs 120 ECTS et ayant été **admissibles** ou **sous-admissibles** dans une grande école littéraire (ENS, École des Chartes) ou admis dans une autre grande école.

A l'issue de la L3, seuls les étudiants admis, admissibles ou sous-admissibles à l'ENS ou l'École des Chartes peuvent obtenir 180 ECTS, valider la L3, et demander à intégrer un M1.

#### ☞ Montpellier 3 - Paul Valéry :

- inscription en cumulatif en L3 possible
  - ↳ obtention **AUTOMATIQUE** de 180 ECTS **UNIQUEMENT** en cas d'admissibilité ou de sous-admissibilité, et dans ce cas, inscription en M1 sans condition
  - ↳ sans admissibilité ou sous-admissibilité, possibilité d'obtenir 180 ECTS et d'intégrer un M1 **SOUS** conditions

L'inscription en cumulatif en L3 est possible.

Pour valider les 180 ECTS, les étudiants doivent être admissibles ou sous-admissibles : une fois la preuve de ces résultats fournie à l'université, l'attestation de 180 ECTS est éditée.

Les étudiants peuvent - dans ce cas uniquement - demander à intégrer un M1, sans épreuve supplémentaire à passer.

**Si les étudiants ne sont pas admissibles ou sous-admissibles, la convention prévoit une possibilité de demander à intégrer un M1 à l'université Paul Valéry : la commission pédagogique peut alors recevoir les étudiants pour un oral d'admission ; si leur candidature est acceptée, les 180 ECTS peuvent alors être validés, et ils peuvent intégrer un M1.**



## **∞ Paris - Sorbonne (au 1<sup>er</sup> janvier 2018, fusion avec Pierre et Marie Curie : Sorbonne Université) :**

- **inscription en cumulatif en L3 possible**
  - ↳ **obtention des 180 ECTS et inscription en M1 SOUS conditions**

L'inscription en cumulatif en L3 est possible.

Les élèves inscrits en cumulatif en L3 peuvent demander une **inscription en M1 (via e-candidat)** à l'issue de leur troisième année de CPGE.

**Seule la commission pédagogique est compétente pour décider de l'admission en M1, au regard des résultats des trois années, des résultats du concours, des options.**

**Si les étudiants sont admis en M1, les 180 ECTS sont obtenus automatiquement.**

Dans ce cas, il n'y a pas de délivrance d'un diplôme de licence.

Les étudiants de LEA auront à passer une épreuve de droit s'ils souhaitent valider leur année de L3.

## **∞ Montpellier - Faculté de sciences :**

- **pas d'inscription en cumulatif en L3 possible et donc pas d'obtention de 180 ECTS**

Il n'est pas envisageable d'inscrire les étudiants effectuant une troisième année de CPGE en L3 à l'UFR Sciences.

Les étudiants effectuant une troisième année de CPGE sont réinscrits en L2, dans une autre filière.

## **∞ Paris - Université Pierre et Marie Curie (au 1<sup>er</sup> janvier 2018, fusion avec la Sorbonne : Sorbonne Université) :**

- **pas d'inscription en cumulatif en L3 possible et donc pas d'obtention de 180 ECTS**

Les étudiants inscrits en 5/2 sont inscrits en L2 ; s'ils obtiennent 120 ECTS, ils peuvent intégrer une L3.

Ils ne peuvent pas obtenir 180 ECTS ni demander à intégrer un M1.

## **∞ Montpellier - Faculté d'économie :**

- **inscription en L3 possible**
  - ↳ **nécessité de passer les examens**
  - ↳ **pas d'obtention automatique de 180 ECTS**
  - ↳ **inscription en M1 SOUS conditions**

L'inscription en L3 est possible, mais les étudiants ne sont pas exemptés de cours, doivent suivre le programme et passer les examens.

Aucun étudiant ne peut aller de plein droit en M1 : il est soumis à la sélection Master.